

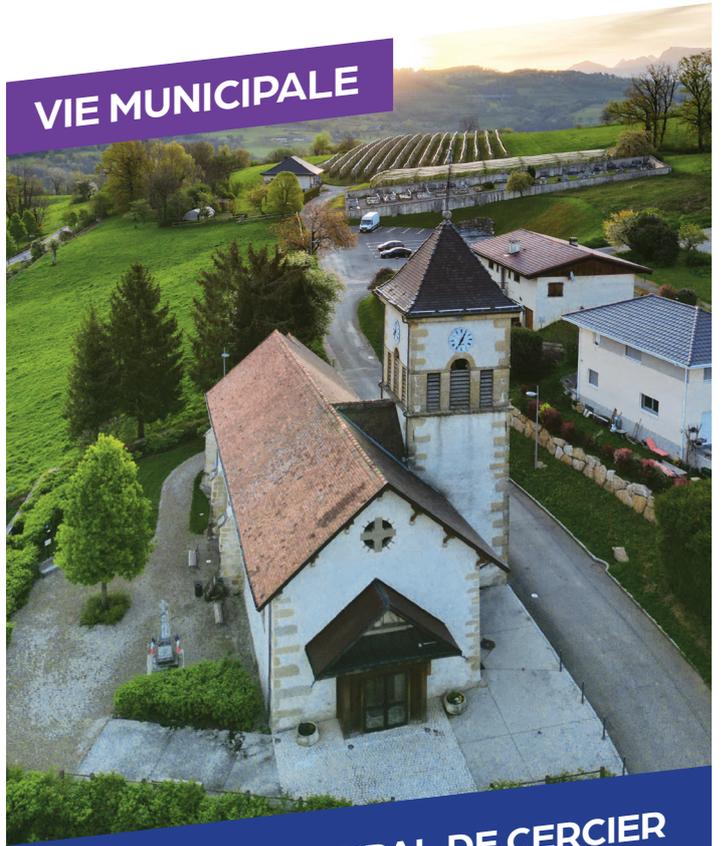


ACTIVITÉS



2023 - 2024

VIE MUNICIPALE



BULLETIN MUNICIPAL DE CERCIER

# Cer'Feuille



URBANISME

# SOMMAIRE

RETOUR DU  
CER'FEUILLE !

EDITO .....	02	ETAT CIVIL .....	10
FINANCES .....	03	ANIMATION & ASSOCIATIONS .....	13
FONCTIONNEMENT .....	04	ENVIRONNEMENT .....	20
INVESTISSEMENTS .....	05	INFOS PRATIQUES .....	24
URBANISME .....	07		

## EDITO



Cerciéroise, Cerciérois,

L'année 2023 et ce premier semestre 2024 auront été complexes climatiquement, économiquement et politiquement parlant.

S'adapter au climat est aujourd'hui une réalité et une nécessité pour tous, particuliers comme professionnels. Ce n'est qu'en faisant des efforts tous ensemble avec des gestes ou des actions simples largement diffusés, que nous parviendrons à laisser, en l'état, le cadre de vie que nous connaissons à nos enfants.

Lutter contre la baisse du pouvoir d'achat me tient particulièrement à cœur. Ainsi, l'équipe municipale a travaillé à la mise en place du quotient familial et cantine à un euro pour les familles les plus modestes de la commune.

Il y a deux sujets particuliers que je souhaiterais aborder avec vous en lien direct avec notre commune. Le premier concerne le Conseil Municipal.

En mai 2023, Christophe Pan qui effectuait son 2<sup>ème</sup> mandat de conseiller municipal est emporté par la maladie. J'ai une pensée toute particulière pour lui, sa famille et ses proches.

Ce même mois, j'ai dû prendre une décision difficile en demandant au Conseil de voter la destitution d'Estelle Gautrot Barrat pour dépassement de ses fonctions de première adjointe. Ce vote à bulletin secret a été lourd de conséquence, puisqu'il a entraîné la démission de deux conseillers, Patrick Barat et Alexandra Antoniello, tous deux très investis et appréciés au sein du Conseil.

Ces mois d'avril et mai 2024 ont été à nouveau marqués par deux démissions successives de conseillers : Gaëlle Lisci puis Estelle Gautrot Barat.

Ces 5 départs vont engendrer des élections municipales partielles, le Conseil Municipal se trouvant dépourvu d'un tiers de ses membres. Cet été, nous nous réjouissons d'intégrer au sein de notre équipe soudée, de nouvelles personnes motivées à œuvrer pour notre commune.

Le second sujet concerne le projet du futur collisionneur du CERN. Voici les réponses aux principales questions qui me sont adressées :

### **Le Conseil débat-il et se positionne-t-il sur le sujet ?**

Non, puisque la commune n'est pas porteuse du projet et n'a aucun pouvoir décisionnel.

### **Le Conseil a-t-il des informations qu'il ne communique pas aux habitants ?**

Non, les seules informations en notre possession ont été diffusées sur le site internet de la commune ou disponibles sur le site du CERN.

### **Pourquoi ne pas faire de réunion publique ?**

Ce type de réunion ne peut avoir lieu sans la présence des décideurs publics et organismes porteurs du projet et également car la préfecture de région a ordonné l'annulation des réunions publiques programmées. Elle a saisi la CNDP (Commission Nationale du Débat Public). Toutefois, vous pouvez consulter celle du 24 avril en ligne sur le site du CERN.

### **Le Conseil est-il désintéressé du sujet ?**

Non, bien au contraire, il porte un grand intérêt sur ce projet et reste très vigilant. Nous sommes élus pour protéger les intérêts, les biens et l'environnement de notre commune.

Avant de vous laisser découvrir le contenu de ce nouveau Cer'Feuille, j'aimerais conclure sur une note positive, un premier pas : l'ouverture d'une nouvelle classe à la rentrée grâce à nos efforts conjoints : équipe pédagogique, parents d'élèves et collectivités.

Patrice Primault

# FINANCES

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'exercice à venir (année civile).

Le vote du budget constitue l'acte politique majeur de la vie de la collectivité. Il doit impérativement être voté avant le 15 avril de l'année concernée.

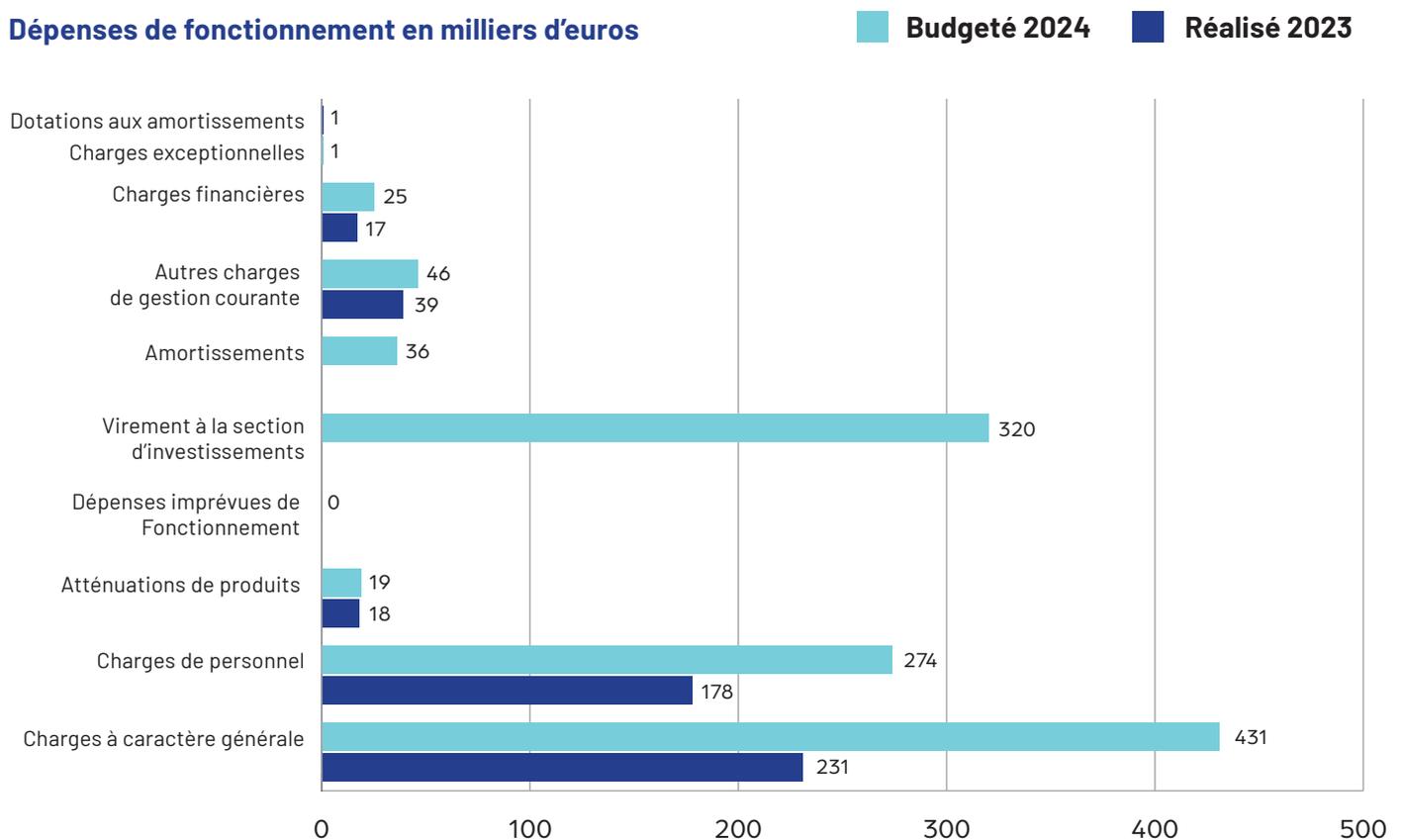
## Fonctionnement et investissement :

- la section fonctionnement englobe : les dépenses liées aux différentes charges (personnel, dépenses imprévues, ...) et les recettes (impôts et taxes ; dotations, ...)
- la section investissement englobe : les dépenses (emprunts et dettes assimilés, les immobilisations incorporelles, corporelles, financières, ...) et les recettes (subventions d'investissement, les dotations et fonds divers, les produits des cessions d'immobilisation, ...)



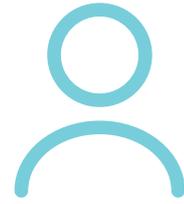
## NOTRE BUDGET

### Dépenses de fonctionnement en milliers d'euros



Les bénéfices des années précédentes nous permettent, dès 2024, d'investir dans d'ambitieux projets d'aménagements de routes (section investissement). Le reste de ces bénéfices, intégrés aux charges à caractère général, nous permettront de ne pas faire de crédit bancaire si le budget prévu pour ces projets n'était pas suffisant.

# FONCTIONNEMENT



## UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

Les services périscolaires (garderie et cantine) sont assurés par le personnel municipal.

Cette année, l'équipe est composée de :

- Béatrice
- Fatima
- Jérémie
- Sylvie

Elle a pour mission d'assurer la surveillance des enfants et le service des repas.



La commune connaît une croissance de sa population et avec elle le nombre d'employés municipaux (4 équivalents temps plein et 4 équivalents temps non complet) :

Valérie, Harmonie et Marie-Laure, notre équipe administrative, prend en charge vos demandes par téléphone ou en présentiel le mercredi de 14h à 17h et le samedi de 8h30 à 11h30.

Harmonie a rejoint l'équipe le 1<sup>er</sup> mars 2024 en remplacement de Mélodie.

Frédéric, notre cantonnier, est toujours présent pour entretenir notre commune.

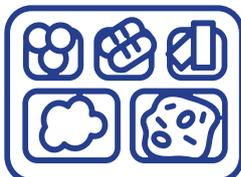


## RESTAURATION PÉRISCOLAIRE

La société LEZTROY prépare et livre chaque jour les repas pour le restaurant scolaire de la commune.

Elle a la particularité de confectionner des repas exclusivement « maison » en introduisant un maximum de produits frais issus de fournisseurs locaux et régionaux (50 % de produits de qualité : BIO, IGP, AOP, Label Rouge, MSC, etc.).

L'élaboration des menus est réalisée par la diététicienne, en collaboration avec le chef de cuisine.



## GARDERIE PÉRISCOLAIRE

La garderie est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 07h00 à 08h25 et de 16h15 à 18h30 pendant la période scolaire.

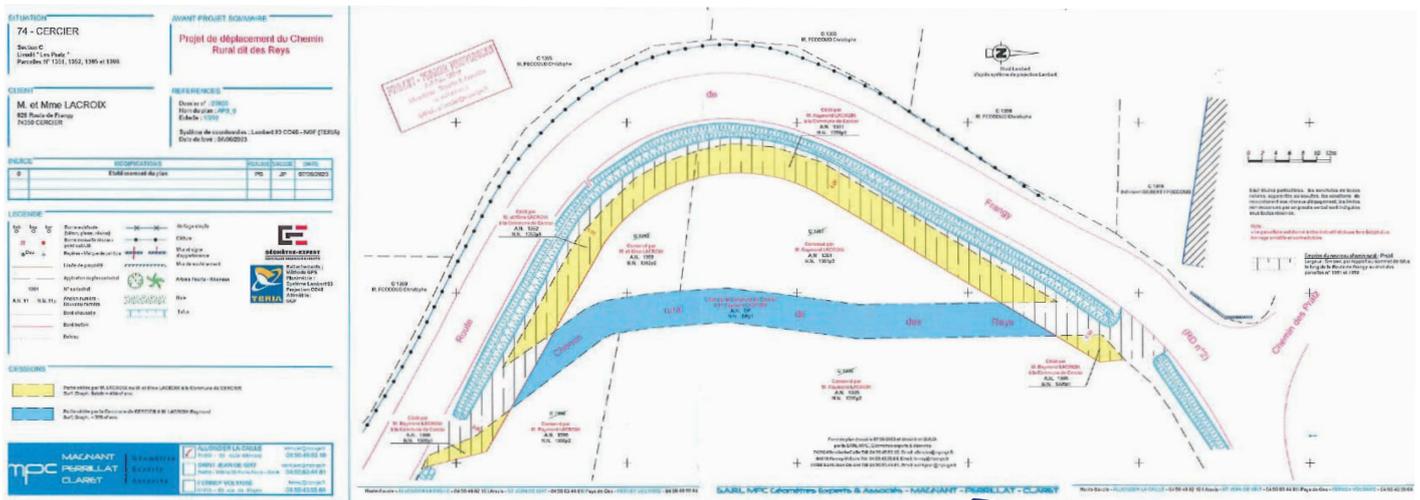
Le quotient familial, pour la facturation des repas pour l'année scolaire 2023-2024, a été mis en place, ainsi que la cantine à un euro, subventionnée par l'état.

Ceci afin de permettre aux familles les plus modestes de pouvoir bénéficier de ce service plus facilement.

# INVESTISSEMENTS

## NOTRE VOIRIE

Une enquête publique a été réalisée en septembre 2023 portant sur le déplacement du Chemin Rural dit Les Reys. Ce chemin rural situé dans le secteur Les Pratz représente un circuit vallonné de l'avant-pays haut-savoyard : la boucle d'attelage entre Usses et Vuache. L'intégralité de l'aménagement a été financé par le propriétaire.



**PROJET DE DÉPLACEMENT DU CHEMIN RURAL**

## LES TRAVAUX DE LA COMMUNE

**Rénovation de l'éclairage public** : remplacement des coffrets électriques, mise aux normes et installation d'ampoules LED durant le 1<sup>er</sup> semestre 2024. Les objectifs sont :

### Aspect Sécurité

- Mise en sécurité des coffrets électriques.
- Mise en sécurité des intervenants sur les réseaux par l'ajout du fil neutre permettant la mise en place d'une protection différentielle.
- Mise en sécurité des usagers (amélioration de la performance des installations, remplacement des équipements qui ne fonctionnent plus).

### Aspect environnemental et financier

- Gestion des coupures nocturnes avec la mise en place de nouvelles horloges.
- Baisse de la pollution lumineuse par le choix d'une longueur d'onde adaptée et de la programmation.
- Baisse de notre consommation énergétique.

### Extinction entre 23h et 5h



## LES TRAVAUX SUR LA COMMUNE

- **Signalisation au sol** : sur la RD2 et particulièrement au parking du cimetière avec la création d'un emplacement réservé aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite).
- **Signalisation verticale** : pose de nouveaux panneaux pour l'identification de rue (par exemple : chemin des Ecoliers, accès au bâtiment communal Mairie-Ecole). Pose de panneaux stop au carrefour de Doret pour faire ralentir les véhicules dans une zone accidentogène.
- **Entretien courant des chemins communaux** : chemin rural des Pratz ; chemin des Blessons ; chemin communal Cologny...
- **Aménagement restaurant de l'Arborescence subventionné par le département** :
  - Remplacement des marches en bois glissantes, permettant l'accès au restaurant par une solution béton davantage sécurisante.
  - Installation d'un système de climatisation réversible en complément des travaux d'isolation réalisés par les gérants du restaurant.
- **Entretien des massifs de la commune** : remplacement de la végétation endommagée par les épisodes de sécheresse par des pieds de lavandes plus résistants au manque d'eau en conservant un potentiel mellifère.
- **Installation d'un portail sur la cour sablée** : amélioration de la surveillance des enfants et sécurisation du local technique.



### Les projets en cours

- Réfection des enrobés sur des secteurs endommagés : route de pont Drillot, route de la Cour et route de Bellecombe.
- Remplacement de l'escalier permettant l'accès à l'arrêt de car de la Trossaz.



**AUTORISATIONS  
FAVORABLES**

# L'URBANISME

## Permis de construire

NOM (PÉTITIONNAIRE)	OBJET	DATE
ISL IMMOBILIERE SAVOIE LEMAN	Construction de 18 logements	2023
RAYA Kévin	Réhabilitation d'une ferme à usage d'habitation	2023
VIELFAURE Sophie & GIRARD Loïc	Extension d'une maison, création de fenêtres, d'une piscine, d'une terrasse, rénovation d'un abri jardin	2023
ROLAND Olivier	Création d'une pergola	2023
VENTURA Jérôme	Création d'une habitation par changement de destination et division parcellaire	2023
BAUD-BERTHIER Nicolas	Création d'une habitation par changement de destination et division parcellaire	2023
DI RESTA ACHEAMPONG Flavia	Transformation de 2 maisons mitoyennes en 1, création d'une piscine et son local	2023
BOVET Cédric	Construction d'une villa individuelle	2023
BOVET Vadim & GUERRAZ Cloé	Construction d'une villa individuelle	2024
RINGOT Fabienne	Construction d'un carport et d'un abri de jardin	2024

## DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX

### 2023

47 déclarations dont 2 défavorables.

### 2024

1<sup>er</sup> semestre : 22 déclarations dont 1 annulation



## PERMIS DE CONSTRUIRE

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme que vous devez obtenir avant de construire un bâtiment ou de faire certains travaux sur une construction existante.

- Pour une maison individuelle, le délai d'instruction est de 2 mois à partir de la date de dépôt du dossier complet en mairie.
- Pour les autres projets, le délai est de 3 mois.

Une fois votre permis de construire accepté, son affichage sur le terrain est obligatoire.

- L'affichage doit rester en place pendant toute la durée du chantier et être visible de l'extérieur. Les renseignements figurant sur votre panneau d'affichage doivent être lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public.



- Durant 2 mois à partir du 1<sup>er</sup> jour d'affichage sur le terrain, vos voisins peuvent contester l'autorisation qui vous a été accordée. Ils font alors un recours gracieux auprès du maire qui a délivré l'autorisation.

Avant le commencement de vos travaux, vous devez déclarer l'ouverture du chantier sur un formulaire à déposer ou à envoyer en mairie, de préférence par lettre RAR (Recommandé avec Avis de Réception). La déclaration d'ouverture de chantier est obligatoire.

Quand vous avez terminé vos travaux, vous devez déclarer leur achèvement et leur conformité, à la mairie, via le formulaire : Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).

## PLAN D'ADRESSAGE

Révision des adresses postales – Loi 3DS

### POURQUOI ?

Obligation de réviser l'adressage communal et de certifier les adresses, en respectant un référentiel normé issu de la loi 3DS.

L'adressage permet le fonctionnement de nombreux services :

- Rapidité d'intervention des services d'urgence ;
- Efficacité des services de livraison ;
- Optimisation des services : collecte des déchets, services à domicile, déploiements des réseaux de l'eau, télécoms... ;
- Déplacements facilités grâce à la mise à jour des données GPS.

Certaines adresses devront peut-être être modifiées :

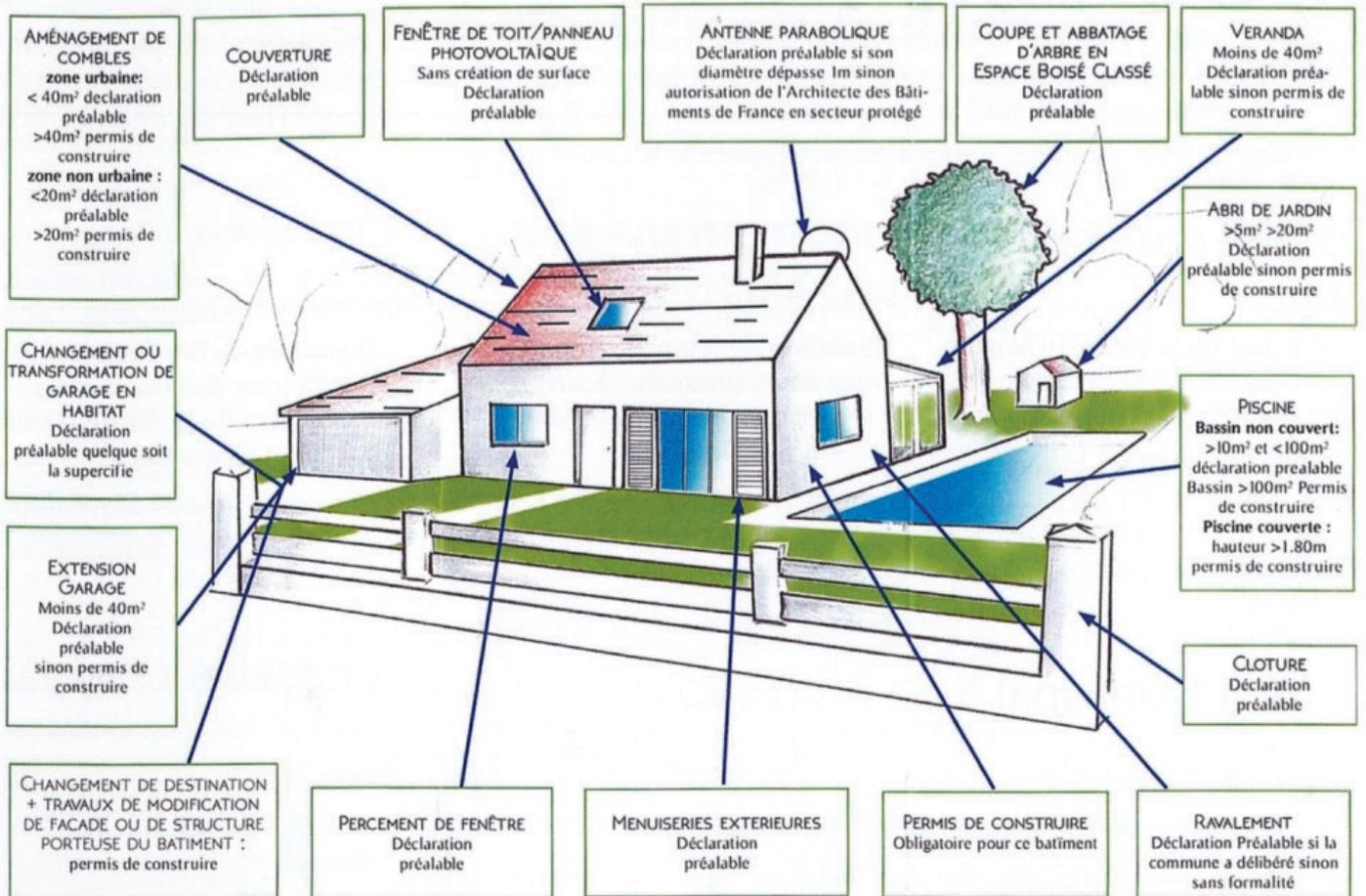
- Information envoyée aux services de l'Etat lors de la saisie de la BAN (Base Adresse Nationale) par la commune.
- Courrier d'information envoyé à chaque administré concerné par un changement d'adresse.
- Changement d'adresse aux principaux organismes publics et privés facilité grâce au site officiel : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193)

Pour information, aucune donnée personnelle n'est transmise.



**FORMALITÉS  
ADMINISTRATIVES**

# Quelles formalités administratives ?



## DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

La déclaration préalable est une autorisation d'urbanisme obligatoire à la réalisation de certains travaux pour lesquels il n'y a pas à demander un permis de construire. Vous devez obtenir cette autorisation avant d'entreprendre les travaux.

Le délai d'instruction pour le dossier complet est d'un mois à partir de la date de dépôt de la déclaration préalable en mairie.

Une fois votre DP acceptée, son affichage sur le terrain est obligatoire. Il doit rester en place pendant toute la durée du chantier et être visible de l'extérieur.

Les renseignements figurant sur votre panneau d'affichage doivent être lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public.

Quand vous avez terminé vos travaux, vous devez déclarer leur achèvement et leur conformité, à la mairie, via le formulaire : Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).

La commission d'urbanisme a traité 47 demandes préalables pour l'année 2023 dont 2 ont été refusées suite à la non-conformité du code de l'urbanisme.



# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES

**BERCHOUX Nina, Julie** le 18 février 2023

**CURTO Marcus** le 8 juillet 2023

**COLIN Léandre, Emile, Marsault** le 9 août 2023

**JUGE Leona, Christine, Nicole, Alice** le 5 janvier 2024

**GALLARESU Arthur, Marcel, Christian** le 22 janvier 2024

**BAULE Sarah, Joy, Marie** le 28 janvier 2024

**GIRARD Lily** le 2 mars 2024

**AUDIBERT Marin, Tom, Florent** le 20 mars 2024

**ZELENT Rémi** le 29 mars 2024

**RAJA Sohail, Viyhan** le 3 mai 2024

**CERANTOLA Logan** le 31 mai 2024



## MARIAGES

**LEBLANC Jean-Luc & BRÉHIER Céline** le 25 mai 2023

**PAPIAH Roddy & DURET Anetha** le 18 août 2023

**CUCCIARDI Clyde, Josh & HINTENOU Olasibi, Tatiana, Josiane** le 27 janvier 2024

**MERMILLOD-POËNSI Maël & DURET Amélie, Fabienne** le 25 mai 2024



## DÉCÈS

**PAN Christophe** le 17 mai 2023

**PEREIRA GONÇALVES Antonio** le 2 décembre 2023

**OUVRIER-BUFFET épouse MICOUD Danielle Gertrud** le 18 janvier 2024

**SOUDAN Henri, Philippe** le 22 mars 2024

**DEBEAUD Marie-Thérèse** le 2 mai 2024



## ÉLECTIONS



Vous pouvez vous inscrire et voter la même année, si votre inscription est faite au plus tard le 6<sup>ème</sup> vendredi qui précède le 1<sup>er</sup> tour.

Vous devez fournir les documents suivants :

- Justificatif de domicile.
- Formulaire cerfa n°12669 (également disponible en mairie).  
La case déménagement au sein de la même commune doit être cochée.
- Copie de la Carte Nationale d'Identité.

## RECENSEMENT CITOYEN

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire.

### Pièces à produire pour le recensement :

Carte d'identité du jeune + livret de famille + justificatif de domicile de moins de 3 mois.

## JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE (JAPD)

Elle constitue la 3<sup>ème</sup> étape du « parcours de citoyenneté ». La JAPD est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans.

C'est l'occasion d'avoir un contact direct avec la communauté militaire et d'y découvrir de multiples métiers et spécialités, civiles et militaires.

En fin de journée, un certificat de participation vous est remis. Ce certificat obligatoire est requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



## ATTESTATION DE RECENSEMENT

Cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée, ...).

Les données issues du recensement valideront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans.

Après avoir été recensé, et jusqu'à l'âge de 25 ans, vous êtes tenus de faire connaître au Bureau du Service National de rattachement tout changement de domicile ou de résidence, de situation familiale.



## RECENSEMENT DE LA POPULATION

En 2024, du 18 janvier au 17 février, a eu lieu le recensement de la population.

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune.

Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population: âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Le recensement se déroule selon des règles approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal, et vos informations sont strictement confidentielles.

Lors du dernier recensement, en date du 2018, la commune comptait 689 habitants.

Les données 2024 devraient être disponibles d'ici la fin de l'année et vous seront communiquées dans le prochain Cer'Feuille.



# LES ANIMATIONS

2023

## JANVIER

Vœux du maire  
Salon des vins

## MAI

Marché de printemps  
Organisé par le Comité des Fêtes

## JUIN

6<sup>ème</sup> étape du Critérium du Dauphiné

## AOÛT

Concours de Mõlkky  
Organisé par Pur Jus

## SEPTEMBRE

Tournois de Pétanque  
Organisé par le Comité des Fêtes

## OCTOBRE

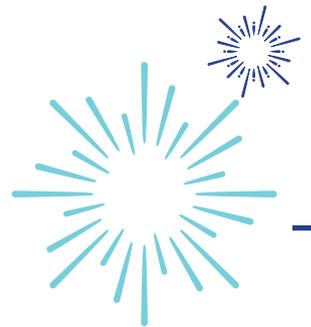
Fête de la Pomme  
Organisée par l'APE

## NOVEMBRE

Repas des Aînés & Cérémonie de Commémoration  
des Morts pour la France

## DÉCEMBRE

Marché de Noël  
Organisé par le Comité des Fêtes



2024

## JANVIER

Vœux du maire

## MARS

Conférence « 1<sup>ers</sup> gestes qui sauvent »  
Organisée par le Comité des Fêtes

## AVRIL

Formation 1<sup>ers</sup> secours  
Organisée et financée à 50% par la mairie pour  
les habitants de la commune

## MAI

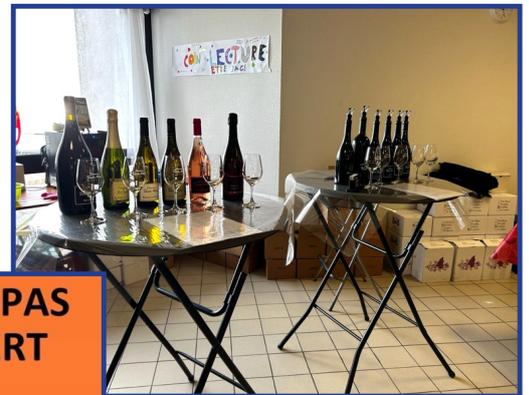
Salon des vins  
Organisé par le Comité des Fêtes

## JUIN

Repas Concert  
Organisé par le Comité des Fêtes

Concert église de Cercier  
Organisé par Encore & en Chœur

Kermesse de l'école  
Organisée par l'APE



 **Soirée REPAS  
CONCERT**  
**SAMEDI 1er JUIN**  
Salle polyvalente de CERCIER  
A partir de 19h  
Paëlla - dessert - café  
20 €  
Places limitées  
et sur réservation:  
<https://www.helloasso.com/associations/comite-des-fetes-de-cercier/evenements/repas-concert-1-juin-2024>  
  
**MUSICOOOL et JACKADI**  
  
Reprises Pop Rock et variétés



# LES ASSOCIATIONS ONT LA PAROLE :

## CERCIER LOISIRS

L'association Cercier Loisirs est présente sur la commune depuis 2007.

Elle a pour but de proposer des activités sportives qui se déroulent à la salle polyvalente de Cercier.

Le programme de la saison 2023-2024 est :

- Yoga : les lundis de 18h45 à 20h00
- Fitness dansé : les mardis de 18h45 à 19h45
- Renforcement musculaire :  
les mardis de 19h50 à 20h50
- Gym douce (conscience et mouvement) :  
les mercredis de 8h45 à 10h00
- Qi Gong : les jeudis de 18h45 à 20h00.

L'association compte une quarantaine d'adhérents pour cette saison.

Si vous souhaitez bouger dans la bonne humeur, vous pouvez contacter :

- Laurie au 06 16 90 89 97 ;
- Estelle au 06 03 12 19 27 ;
- Corinne au 06 62 28 33 38 ;
- ou envoyer un mail à : [cercierloisirs@gmail.com](mailto:cercierloisirs@gmail.com)



## APPEL A BÉNÉVOLES

Nous recherchons 3 bénévoles pour assurer la permanence du jeudi.

Permanence de la Bibliothèque :

- Jeudi de 16h15 à 18h15
- Vendredi de 09h30 à 10h30
- Samedi de 10h00 à 12h00

## LA BIBLIOTHÈQUE RECHERCHE DES BÉNÉVOLES

Accueil du public, prêt et retour des documents...



## LA BIBLIOTHÈQUE DE CERCIER : 40 ANS DÉJÀ !

Notre chère bibliothèque a vu le jour en 1983, sous le mandat de Monsieur Jean Pricaz et son équipe.

La bibliothèque départementale a tout de suite rejoint l'aventure et ce partenariat perdure encore à ce jour. Les mandats se sont succédés et la volonté de maintenir ce service public s'est renforcé.

La période de la pandémie Covid a mis en dormance la bibliothèque, malgré les efforts de Madame Sallanssonnet (que nous saluons chaleureusement) pour la maintenir.

Aujourd'hui, la Bibliothèque fonctionne bien.

### Quelques chiffres :

- 300 ouvrages de prêt (Savoie Biblio)
- 150 ouvrages de fonds propres
- Renouvellement mensuel de 90 ouvrages effectué par la navette Savoie Biblio.

La Bibliothèque est ouverte au public, ainsi qu'aux enfants de l'école pendant le temps scolaire.

Soucieux d'offrir aux Cercieraises & Cercierois un lieu, un moment de rencontre et de convivialité autour de jeux de sociétés, nous avons mis en place une permanence le jeudi après-midi de 16h15 à 18h15.

Des séries d'animation seront prévues au cours de l'année civile 2024, pendant les petites vacances scolaires.

Le programme sera affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet.

Un espace cocooning a été aménagé pour le confort des enfants. Le 16 décembre dernier quelques enfants ont ainsi pu s'y retrouver et écouter des histoires de Noël, racontées par Florence Schuler. Merci à elle !

Nous remercions la mairie ainsi que les 4 bénévoles qui, grâce à leur implication, permettent à la Bibliothèque de vous accueillir.

Nous vous souhaitons une très belle année 2024 et espérons vous recevoir très nombreux cette année.

## APE : ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES



Les enfants, les enseignants, les parents, le service périscolaire et la mairie forment la communauté éducative de notre village.

L'Association des Parents d'Elèves (APE) a pour missions de tisser et solidifier les liens entre les membres de cette communauté, de soutenir celle-ci en finançant une part importante des activités de l'école et de l'animer par l'organisation de nombreuses actions et événements.

La fête de la pomme, au mois d'octobre, est le point d'orgue de la vie de notre association, mais l'APE est active tout au long de l'année grâce à la mobilisation des parents.



En 2023, l'APE c'était :

- 21 familles membres
- 7 300 € ayant permis de financer les activités des enfants à l'école
- Des évènements organisés :
  - Fête de la pomme
  - Stand au marché de Noël
  - Ventes à emporter : agrumes, chocolats, pizzas, boulangerie
- Pour les enfants :
  - Chasse aux œufs de Pâques
  - Kermesse



En 2024 ce sera encore plus de vie et de partage, des synergies avec les autres associations du village, et surtout beaucoup de joie pour nos enfants.

Partagez vos idées et votre énergie, rejoignez-nous !  
Ecrivez à : [ape\\_cercier@hotmail.fr](mailto:ape_cercier@hotmail.fr) et suivez notre page :  
<https://www.facebook.com/apecercier/>





## NOS TRÉSORS

## USSES ET MERVEILLES DÉCOUVRONS LES TRÉSORS DE NOTRE VALLÉE

Bien plus qu'une simple association, «Usses et Merveilles» incarne la passion partagée par un groupe de fervents amoureux de la vallée des Usses.

Fondée en 2021, notre association s'est donnée pour mission de révéler les bijoux cachés de cette région magnifique, trop souvent méconnus de ses habitants.

### DES MERVEILLES À CÔTÉ DE CHEZ SOI

La vallée des Usses, véritable écrin de verdure, regorge de trésors naturels.

Nous avons identifié plusieurs axes majeurs pour faire connaître et apprécier la richesse de cette vallée.

La faune et la flore occupent une place centrale, avec le retour du castor, les passages réguliers de cerfs et l'implantation de chamois.

Ces éléments contribuent à rétablir un équilibre écologique précieux.

### UN PATRIMOINE HISTORIQUE ET HUMAIN À VALORISER

Au-delà de sa nature généreuse, la vallée des Usses est également le gardien d'un riche patrimoine.

Des grottes préhistoriques aux vestiges de la zone franche, en passant par les nombreux châteaux (entier ou en ruine) qui ponctuent le paysage, chaque pierre de cette vallée raconte une histoire fascinante.

Nous mettons en lumière ces éléments historiques, tout en soulignant l'importance des productions locales, telles que les fromages, les fruits, le vin, qui contribuent à forger l'identité de la Vallée des Usses.

### AGIR ENSEMBLE POUR PROTÉGER

Nos actions concrètes témoignent de notre engagement en faveur de la préservation de la vallée des Usses.

Parmi nos initiatives les plus marquantes, citons l'opération annuelle «Nettoyons les Usses», qui a déjà connu trois éditions consécutives.

Cette action collective par les habitants vise à retirer les déchets tout le long des Usses et affluents, du plateau des Bornes jusqu'à la confluence avec le Rhône à Bassy.

Nous utilisons également les médias sociaux comme des outils de sensibilisation, avec une présence active sur Facebook et YouTube.

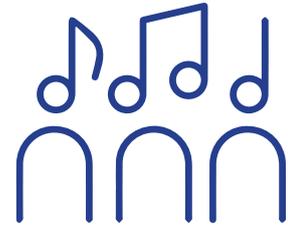
Notre chaîne propose des reportages vidéo captivants, tels que «La truite des Usses» un reportage en six épisodes, qui permettent de découvrir les trésors locaux autrement.

### DES ACTIONS LOCALES POUR UN IMPACT GLOBAL

A côté des institutions et des communautés locales, nous menons des actions concrètes comme en juin 2023, la dépollution de la décharge sauvage du ruisseau de Mallabranche par des bénévoles et en partenariat avec les communes d'Allonzier-la-Caille et Choisy.

En alertant sur les risques de sécheresse et en sensibilisant sur l'impact de l'usage de l'eau, nous œuvrons à préserver le cadre de la vallée.

## ENCORE & EN CHŒUR UNIS PAR LA MUSIQUE



4 nouvelles recrues ont rejoint le groupe et nous leur souhaitons la bienvenue.  
Pour tout renseignement : 06 79 84 11 95 - La Présidente.



C'est dans la bonne humeur, que nous nous retrouvons tous les mercredis soir de 20h00 à 22h00, salle polyvalente, à la mairie.

Notre petite formation de 16 choristes, vous invite à venir découvrir notre répertoire lors d'une répétition.



Dirigés par Bruno Fontana, notre chef de chœur, nous travaillons un répertoire très varié, en français ou en anglais, des mélodies mais également des airs plus rythmés.

Si vous êtes tenté(e), nous serons heureux de vous accueillir parmi nous.



C'est avec plaisir, que nous donnons quelques concerts dans les environs. Durant l'année 2023, nous avons chanté à la résidence Ovelia à Reignier, à l'église de Cercier et au château de Vanzy, pour les journées du patrimoine.

En cette fin d'année, nous avons répété quelques chants de Noël que nous avons intégrés à notre répertoire et interprétés à l'église Saint Benoît de Choisy, pour le marché de Noël.

## APPEL A BÉNÉVOLES

Le comité des fêtes a toujours besoin de bénévoles et d'idées.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail suivante : [comitedesfetescercier@hotmail.com](mailto:comitedesfetescercier@hotmail.com)

## COMITÉ DES FÊTES

Créé au printemps 2023, le comité des fêtes est une association à but non lucratif, œuvrant à réunir les habitants autour d'événements favorisant les rencontres et les découvertes.



### MARCHÉ DE NOËL



### SALON DES VINS & MARCHÉ DE PRINTEMPS



### TOURNOIS DE PÉTANQUE



# ENVIRONNEMENT

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : LA PRÉVENTION, NOTRE PRIORITÉ

### LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :



Inondation



Neige / Verglas



Tempête



Feux de forêts



Mouvement de terrain



Transport de matières  
dangereuses



Pandémie



Canicule



Sécheresse



Attentat

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement.

Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise.

La réalisation du P.C.S. répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite. Ce D.I.C.R.I.M. présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune. En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.



Un PCS pour...

- ✓ Anticiper face aux risques sur sa commune
- ✓ Réagir sereinement
- ✓ Prioriser les actions
- ✓ Mobiliser progressivement les équipes municipales



### Cellule de commandement :

Primault Patrice  
Suppléant : Blondon Sylvain



Mobiliser la CCM. Diriger l'organisation communale et décider des actions à mettre en œuvre. Faire le lien avec les acteurs extérieurs. Informer les habitants exposés.

### Cellule secrétariat, intendance :

Brand Valérie  
Suppléant : Vidinhas Harmonie



Tenir la main courante.  
Établir les actes administratifs adéquats.

### Cellule technique :

Blondon Sylvain  
Suppléant : Clerc Guillaume



Assurer la reconnaissance terrain.  
Alerter et mettre en sûreté les personnes.  
Mobiliser les moyens matériels communaux.

### Cellule communication :

Brand Valérie  
Suppléant : Vidinhas Harmonie



Assurer l'interface entre la commune et la population. Alerter les personnes.

### Cellule accueil :

Lacroix Joachim  
Suppléant : Pricaz Lionel



Ouvrir le(s) centre(s) d'accueil. Assurer l'accueil et la prise en charge des sinistrés.

## MISSIONS DU SYNDICAT :

La principale mission est de mettre en œuvre le Contrat de Rivières des Usse qui regroupe plusieurs champs d'action :

- améliorer la qualité de l'eau,
- restaurer et entretenir la rivière, et les milieux aquatiques,
- partager la ressource,
- sensibiliser et communiquer.



## SYR'USSES

### (SYNDICAT DE RIVIÈRE DES USSES) & SES MISSIONS

Le SMECRU, Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Usse, est né en 2007.

En 2020, il devient le Syr'Usse, le Syndicat de Rivières les Usse. Tout d'abord pour établir le Contrat de Rivières, puis pour le mettre en œuvre.

Au quotidien, le Syndicat travaille au service de la rivière des Usse. Les collectivités adhérentes lui font confiance et lui apportent des moyens financiers et techniques.

Les financeurs du Syndicat sont l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et la Région Rhône Alpes Auvergne entre autres.

Les partenaires et structures locales qui travaillent avec le Syndicat sont : les collectivités locales, les associations environnementales, les services de l'État, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc, entre autres.

# SYR'USSES

SYNDICAT  
DE RIVIÈRES  
LES USSES

Le Syndicat est depuis 2011 structure animatrice du DOCOB du site Natura 2000 les Usse, qui vise à la préservation des habitats et des espèces d'intérêts communautaires.

Depuis 2017, le Syndicat est coordinateur du Plan de Gestion de la Ressource en Eau pour l'utilisation raisonnable de l'eau, entre les usagers et les sous-bassins versant du territoire.

En 2019, le Syndicat est devenu le chef de fil du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes, dont les objectifs sont de préserver les milieux aquatiques et remarquables de cette entité géographique.



## PLANTES INVASIVES

Les plantes exotiques envahissantes, appelées « plantes invasives », sont des plantes qui ont été introduites, volontairement ou non, par l'Homme sur un lieu géographiquement éloigné de leur habitat d'origine.

Elles s'y sont alors implantées et y ont proliféré de façon exponentielle jusqu'à en arriver à constituer une menace pour les écosystèmes ou les espèces indigènes.

Le développement de ces plantes sur un territoire peut entraîner, selon les espèces, des conséquences :

- **Ecologiques** : perte de biodiversité, dégradation des milieux naturels;
- **Economiques** : perte de rendements agricoles, impact sur la qualité paysagère et sur le tourisme;
- **Sanitaires** : allergie, risque de brûlure et d'irritation, toxicité de certaines plantes.



Le Syr'Usses intervient ainsi sur certains cours d'eau pour lutter contre l'expansion de plusieurs espèces (renouées asiatiques, buddleia de David, balsamines, etc.).

Si vous aussi vous souhaitez participer à la lutte contre ce fléau, intervenez dès le printemps !

Pour cela, adoptez les bons réflexes en suivant le guide disponible sur le site du Syr'Usses :

**[www.rivieres-usses.com](http://www.rivieres-usses.com)**

Il vous donnera les informations nécessaires pour intervenir sans risquer de disséminer ces plantes.

**STOP AUX PLANTES  
INVASIVES**



## LES RIPISYLVES

Les ripisylves sont les formations végétales qui poussent sur les rives des cours d'eau.

Elles sont constituées de peuplements particuliers du fait de la présence de l'eau et jouent un rôle très important dans la stabilité des berges et le bon écoulement des eaux. Mal entretenues, elles peuvent représenter un danger, en période de crue notamment.

C'est pourquoi elles nécessitent une attention toute particulière.

Source : UFP74 - [www.ufp74.fr](http://www.ufp74.fr)

### RISQUES



Le cours d'eau peut charrier des éléments et former des embâcles, du fait :

- Des déchets verts qui peuvent s'accumuler si les ripisylves ne sont pas entretenues.
- De l'érosion et des éboulements qui rendent les berges instables.

### CATASTROPHE



Si rien n'est fait, la situation peut évoluer en catastrophe :

- Le cours d'eau risque de sortir de son lit ou de changer de trajectoire...
- Des éléments plus ou moins grossiers peuvent être charriés et détruire ponts et habitations.

### ALÉAS



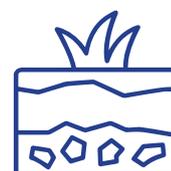
Des aléas dangereux pour les infrastructures et les habitations en contrebas, directement menacées.

## ENTRETIEN DES RIPISYLVES ET RÉGLEMENTATION

Au titre du code de l'environnement L.215-2 et L215-14 à L215-16, le propriétaire riverain est tenu de :

- curer régulièrement pour rétablir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelles,
- enlever les embâcles et débris, flottants ou non, afin de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

La protection contre l'action naturelle des eaux, notamment les érosions des berges, est à la charge des riverains.





# INFOS PRATIQUES

## MAIRIE

Tél. : 04 50 77 45 20

Mail. : mairie@cercier.fr

### Horaires d'ouverture au public

Mercredi de 14h00 à 17h00

Samedi de 8h30 à 11h30

## PERMANENCE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Mail. : bibliocercier@gmail.com

### Horaires d'ouverture au public

Jeudi de 16h15 à 18h15

Vendredi de 9h30 à 10h30

Samedi de 10h00 à 12h00

## ÉCOLE PRIMAIRE

Tél. : 04 50 77 45 16

Mail. : ce.0740198N.ac-grenoble.fr

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Tél. : 04 50 08 16 16

Mail. : ccpc@ccpayscruseilles.org

### Horaires d'ouverture au public

Lundi/jeudi de 8h30 à 12h00 - 14h00 à 17h00

Vendredi de 8h30 à 12h00 - 14h00 à 16h00

## PÔLE MÉDICO SOCIAL DE CRUSEILLES

Tél. : 04 50 33 23 89

## PERMANENCE MÉDICALE

La maison médicale de garde, située 35 place de l'Église à Frangy (dans les locaux de la CCUR) est ouverte sans rendez-vous :

- Les samedis de 12h00 à 20h00
- Les dimanches et jours fériés de 8h00 à 20h00

Attention, à votre arrivée, présentez-vous au bureau du secrétariat pour la prise en charge.

Contact téléphonique : faire le 15

## FIBRE

La fibre est présente sur la commune. Vous pouvez effectuer vos démarches auprès de votre opérateur.



# TRAVAILLEURS FRONTALIERS

## Vous êtes titulaire d'un permis G ?

Assurez-vous que l'adresse sur votre permis de travail est bien à jour.

## Vous avez la nationalité suisse ou vous êtes double national et travaillez dans le canton de Genève ?

Venez vous faire recenser à la mairie et assurez-vous que votre adresse est bien à jour auprès de l'Office Cantonal de la Population.

Éditeur : Mairie de Cercier, Chef-Lieu 74350 Cercier.

Création : ULTRAPUB - l'Atelier de Publicité, 117 Grand'rue à Cruseilles.

Crédit photos : Mairie de Cercier, flaticon.com, stock.adobe.com, freepik.com.